

République française

Département du Gers

## CTÉ DE CNE VIC FEZENSAC

Séance du 12 octobre 2020

Membres en exercice :  
45

Date de la convocation: 06/10/20

L'an deux mille vingt et le douze octobre l'assemblée régulièrement  
convoquée, s'est réunie sous la présidence de Madame Barbara NETO

Présents : 37

AU VILLAGE CASTILLON DEBATS

Votants: 42

Pour: 42

Contre: 0

Abstentions: 0

**Présents :** Véronique COELHO, Jean-Pierre DOAT, Daniel DARROUX, Gérard MIMALÉ, Philippe DUCES, Hubert RAFFIN, Jean Claude THEULÉ, Michel SAINT ANDRIEU, Philippe CAHUZAC, Véronique THIEUX LOUIT, Sandrine BROSSARD, Jean-François DAUGÉ, Philippe CANTAN, William VILLENEUVE, Brigitte SERRALTA, Guy FAVAREL, Nadine ARQUE, Benoît DESENLIS, Pierrette MENAL, Isabelle CAILLAVET, Bernard LASPORTES, Philippe ANDRIEU, Robert PACHÉ, Barbara NETO, Robert CAMAZZOLA, Véronique BRANA, Andrew CAVALIERE, Caroline CUEILLENS, Victor JAFFRES, Gisèle FAUCHÉ, Gilles GUICHARD, Anthony CHAULET, Christine BRAZZALOTTO, Béatrice NARRAN, Jean-Jacques OSPITAL, Robert FRAIRET, Corinne LAPLANE-SOTUM

**Représentés:** Lara KLUCZYNSKI par Barbara NETO, Axel CAUQUIL par Andrew CAVALIERE, Chantal GOULU-MARTINAT par Caroline CUEILLENS, Laurent GEYRES par Robert CAMAZZOLA, Vanessa COUDERC par Gisèle FAUCHÉ

**Excusés:** Pierre LABRIFFE, Daniel PERES, Jean-Claude BOURGUIGNON

**Absents:**

**Secrétaire de séance:** Isabelle CAILLAVET

### Objet: REGION : CONVENTION DE PARTENARIAT, DISPOSITIF L'OCCAL - DE\_2020\_045

Compte tenu du contexte sanitaire et des difficultés rencontrées par les entreprises du territoire "D'Artagnan en Fezensac", la communauté de communes s'est engagée aux côtés de la Région, du Département et des autres EPCI gersois dans le dispositif de création de fonds L'OCCAL pour un montant de 3 € par habitant, soit 21 618 €.

Les services de la communauté de communes accompagnent les entreprises dans ces démarches de constitution du dossier de demande d'aides, en assurent le suivi avec la Région. Madame la Présidente demande au conseil communautaire l'autorisation de signer les documents relatifs à l'instauration de ce dispositif.

Après en avoir délibéré,

Le conseil communautaire, à l'unanimité

AUTORISE Madame la Présidente à signer ladite convention de partenariat.

Fait et délibéré, les jours, mois et années susdits.

Ont signé au registre tous les membres présents.

Publié le 13/10/2020
Transmis à la Préfecture le 13/10/2020
Contrôle de légalité
Date de réception de l'AR: 16/10/2020
032 243200607 20201012 DE_2020_045 DE



La Présidente  
Barbara NETO



## CONVENTION DE PARTENARIAT ENTRE LA REGION OCCITANIE, LE DEPARTEMENT DU GERS ET LES ETABLISSEMENTS PUBLICS DE COOPERATION INTERCOMMUNALE DU GERS CREAT LE FONDS REGIONAL L'OCCAL

**entre :**

La Région Occitanie, représentée par sa Présidente, Madame Carole DELGA, ci-après dénommée « la Région »,

**et :**

Le Conseil Départemental du Gers, représenté par Philippe MARTIN, son Président, ci-après dénommé « le Département »,

**et :**

La Communauté d'Agglomération du Grand Auch, Cœur de Gascogne, représentée par Pascal MERCIER, son Président,

La Communauté de communes du Bas Armagnac, représentée par Elisabeth DUPUY-MITTERAND, sa Présidente,

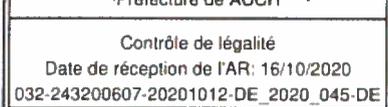
La Communauté de communes de la Ténarèze, représentée par Gérard DUBRAC, son Président,

La Communauté de communes d'Artagnan en Fezensac, représentée par Barbara NETO, sa Présidente,

La Communauté de communes Armagnac Adour, représentée par Michel PETIT, son Président,

La Communauté de communes d'Aire sur Adour, représentée par Robert CABE, son Président,

La Communauté de Communes Cœur d'Astarac en Gascogne, représentée par Patrick FANTON, son Président,



**VU** la délibération du Conseil Communautaire de la Communauté de Communes Armagnac Adour en date du 15 juin 2020,

**VU** la délibération du Conseil Communautaire de la Communauté de Communes d'Aire sur Adour en date du 18 juin 2020,

**VU** la décision du Président de la Communauté de Communes Cœur d'Astarac en Gascogne en date du 18 juin 2020,

**VU** la délibération du Conseil Communautaire de la Communauté de Communes d'Astarac Arros en Gascogne en date du 25 juin 2020,

**VU** la décision du Président de la Communauté de Communes du Val de Gers en date du 16 juin 2020,

**VU** la délibération du Conseil Communautaire de la Communauté de Communes du Savès en date du 16 juin 2020,

**VU** la décision du Président de la Communauté de Communes de la Gascogne Toulousaine en date du 26 mai 2020,

**VU** la décision du Président de la Communauté de Communes des Bastides de Lomagne en date du 12 juin 2020,

**VU** la délibération du Conseil Communautaire de la Communauté de Communes des Coteaux Arrats Gimone en date du 13 mai 2020,

**VU** la décision du Président de la Communauté de Communes de la Lomagne Gersoise en date du 2 juin 2020,

**VU** la décision du Président de la Communauté de Communes des Deux Rives (82) en date du 11 mai 2020,

**VU** l'Ordonnance n° 2020-391 du 1er avril 2020 visant à assurer la continuité du fonctionnement des institutions locales et de l'exercice des compétences des collectivités territoriales et des établissements publics locaux afin de faire face à l'épidémie de covid-19,

**CONSIDERANT** l'état d'urgence sanitaire instauré par la loi n°2020-290 du 23 mars 2020 afin de faire face à l'épidémie de Covid-19,

**IL EST CONVENU CE QUI SUIT :**

RF Préfecture de AUCH
Contrôle de légalité Date de réception de l'AR: 16/10/2020 032-243200607-20201012-DE_2020_045-DE

Région	19,3M €, soit une participation indicative de 3 €/habitant
Conseil Départemental du Gers	600 000 €, soit une participation indicative de 3 €/habitant
Communauté d'agglomération du Grand Auch Cœur de Gascogne	120 000€, soit une participation indicative de 3€/habitant
Communauté de Communes du Bas Armagnac	27 000 €, soit une participation indicative de 3 €/habitant
Communauté de communes de la Ténarèze	45 180 €, soit une participation indicative de 3 €/habitant
Communauté de communes d'Artagnan en Fezensac	21 618€, soit une participation indicative de 3 €/habitant
Communauté de communes Armagnac Adour	22 000 €, soit une participation indicative de 3 €/habitant
Communauté de Communes d'Aire sur Adour	6 012 €, soit une participation indicative de 2€/habitant
Communauté de Communes Cœur d'Astarac en Gascogne	24 600 €, soit une participation indicative de 3 €/habitant
Communauté de Communes d'Astarac Arros en Gascogne	22 704 €, soit une participation indicative de 3 €/habitant
Communauté de Communes du Val de Gers	30 444€, soit une participation indicative de 3 €/habitant
Communauté de Communes du Savès	29 610 €, soit une participation indicative de 3 €/habitant
Communauté de Communes de la Gascogne Toulousaine	66 501€, soit une participation indicative de 3€/habitant
Communauté de Communes des Bastides de Lomagne	36 510€, soit une participation indicative de 3€/habitant
Communauté de Communes de la Lomagne Gersoise	59 814€, soit une participation indicative de 3€/habitant
Communauté de Communes des Coteaux Arrats Gimone	32 598€, soit une participation indicative de 3€/habitant
Communauté de Communes des Deux Rives (82)	112 374€, soit une participation indicative de 6€/habitant

### **Article 2-2 : modalités de versement de la participation**

Les participations sont versées à la Région Occitanie sur appel de fonds selon les modalités suivantes :

- Un premier versement dans un délai de 15 jours à signature de la convention correspondant à 50% de la participation susmentionnée,
- Un acompte de 25% dès consommation de 85% du précédent versement,
- Un troisième versement, soit le solde, en fonction du bilan du fonds sur le territoire à clôture des engagements

Si toutefois une sous-réalisation manifeste des engagements était constatée sur le territoire de l'un des partenaires, en accord avec la Région et sur demande écrite, le montant du 2<sup>e</sup> acompte pourrait être revu à la baisse ou annulé. Le calcul définitif serait alors établi dans le cadre du solde.

### **Article 2-3 : garantie de retour**

RF Préfecture de AUCH
Contrôle de légalité Date de réception de l'AR: 16/10/2020 032-243200607-20201012-DE_2020_045-DE

l'inscription à l'ordre du jour du Comité départemental d'engagement par voie numérique sur l'adresse contact de chaque partenaire précisée en annexe 1.

Un comité technique départemental peut être réuni, à l'initiative conjointe de la Région et du Département pour examiner ces avis en amont du Comité d'engagement Départemental.

Les décisions d'attribution des aides aux bénéficiaires sont prises par la Région.

## **Article 5 : Modalités de communication partenariale et notifications communes**

### **Article 5-1 : communication**

Toute communication sur le fonds L'OCCAL devra systématiquement mentionner l'ensemble des partenaires concernés.

### **Article 5-2 : notification partenariale des aides L'OCCAL**

Suite à l'affectation par la Région, l'aide L'OCCAL est notifiée au bénéficiaire selon le modèle de notification partenariale joint en annexe 2.

## **Article 6 : Organisation des guichets locaux**

Les partenaires conviennent d'organiser et maintenir sur la durée du fonds un guichet de proximité L'OCCAL apportant l'ensemble de l'accompagnement de proximité et des conseils pour les porteurs de projet du territoire en amont de leur demande d'aide, puis à les suivre durant toute la vie de leur projet.

Pour chaque communauté d'agglomération ou de communes, les guichets L'OCCAL sont précisés en annexe 3, en s'appuyant sur le réseau des développeurs économiques de son territoire.

## **Article 7 : Dispositions diverses**

Au vu de la crise actuelle et dans le cadre des régimes d'aides régionaux, les communautés d'agglomération ou de communes peuvent déployer, après décision favorable de la Présidente de Région, un dispositif complémentaire en faveur des entreprises des secteurs du tourisme ainsi que du commerce et de l'artisanat de proximité sur son territoire, qui fera l'objet d'une convention passée avec la Région.

## **Article 8 : Durée de la convention**

La présente convention partenariale s'appliquera pendant toute la durée du dispositif Fonds régional L'OCCAL.

Au regard du contexte exceptionnel actuel, la convention pourra s'appliquer dès la date d'entrée en vigueur du fonds L'OCCAL institué par délibération de la Commission Permanente du Conseil Régional du 29 mai 2020 n°CP/2020-MAI/09.12.

Au vu de la situation sanitaire et économique, le fonds L'OCCAL pourra être modifié par la Région, en particulier ses critères, après avis conforme du comité régional de pilotage. Ces modifications éventuelles, qui seront préalablement communiquées à l'ensemble des partenaires, s'appliqueront de plein droit à la présente convention. Si ces dernières ne



**ANNEXE 1 : ADRESSES CONTACT DES PARTENAIRES DU FONDS L'OCCAL SUR LE TERRITOIRE DU DEPARTEMENT DU GERS**

<b>Partenaires de la convention</b>	<b>Adresse contact 1</b>	<b>Adresse contact 1</b>
Conseil Départemental du Gers	<a href="mailto:lacalvet@gers.fr">lacalvet@gers.fr</a>	<a href="mailto:cgeorgis@gers.fr">cgeorgis@gers.fr</a>
Communauté d'Agglomération du Grand Auch	<a href="mailto:mathilde.talbot@grand-auch.fr">mathilde.talbot@grand-auch.fr</a>	
Communauté de Communes du Bas Armagnac	<a href="mailto:l.bombelli@cc-basarmagnac.fr">l.bombelli@cc-basarmagnac.fr</a>	
Communauté de communes de la Ténarèze	<a href="mailto:serviceeco@cc-tenareze.fr">serviceeco@cc-tenareze.fr</a>	<a href="mailto:mathilde.josso@cc-tenareze.fr">mathilde.josso@cc-tenareze.fr</a>
Communauté de communes d'Artagnan en Fezensac	<a href="mailto:ccommunes.dartagnan.fezensac@wandoo.fr">ccommunes.dartagnan.fezensac@wandoo.fr</a>	
Communauté de communes Armagnac Adour	<a href="mailto:vsaiter@armagnacadour.fr">vsaiter@armagnacadour.fr</a>	
Communauté de Communes d'Aire sur Adour	<a href="mailto:Jp.castaingts@cdcaire.org">Jp.castaingts@cdcaire.org</a>	
Communauté de Communes Cœur d'Astarac en Gascogne	<a href="mailto:Contact@coeur-dastarac.fr">Contact@coeur-dastarac.fr</a>	
Communauté de Communes d'Astarac Arros en Gascogne	<a href="mailto:dev.eco@cdcaag.fr">dev.eco@cdcaag.fr</a>	<a href="mailto:pole.developpement@cdcaag.fr">pole.developpement@cdcaag.fr</a>
Communauté de Communes du Val de Gers	<a href="mailto:g.rainsard@cc-valdegers.fr">g.rainsard@cc-valdegers.fr</a>	<a href="mailto:m.dupont@cc-valdegers.fr">m.dupont@cc-valdegers.fr</a>
Communauté de Communes du Savès	<a href="mailto:geraldine.terrancle@ccsaves32.fr">geraldine.terrancle@ccsaves32.fr</a>	<a href="mailto:jean-marc.delachoux@wanadoo.fr">jean-marc.delachoux@wanadoo.fr</a>
Communauté de Communes de la Gascogne Toulousaine	<a href="mailto:julien.leray@cggascognetoulousaine.com">julien.leray@cggascognetoulousaine.com</a>	
Communauté de Communes des Bastides de Lomagne	<a href="mailto:economie@ccbl32.fr">economie@ccbl32.fr</a>	
Communauté de Communes de la Lomagne Gersoise	<a href="mailto:economie@lomagne-gersoise.com">economie@lomagne-gersoise.com</a>	
Communauté de Communes des Coteaux Arras Gimone	<a href="mailto:dev-eco@3cag.fr">dev-eco@3cag.fr</a>	
Communauté de Communes des Deux Rives (82)	<a href="mailto:pascal.brajoux@cc-deuxrives.fr">pascal.brajoux@cc-deuxrives.fr</a>	

RF Préfecture de AUCH
Contrôle de légalité Date de réception de l'AR: 16/10/2020 032-243200607-20201012-DE_2020_045-DE

**ANNEXE 3 : LISTE DES GUICHETS LOCAUX**

Territoire	Guichet L'Occal	adresse	contact	
			nom	coordonnées
Maison de Région du Gers		Place Jean David – 32 004 AUCH		<a href="mailto:sandrine.redolffi-de-zan@laregion.fr">sandrine.redolffi-de-zan@laregion.fr</a>
Chambre du Commerce et de l'Industrie du Gers		Place Jean David – 32 004 AUCH		05 62 61 62 61
Chambre des Métiers et de l'Artisanat du Gers		1 avenue de la République - 32550 PAVIE		05.62.61.22.22
Comité départemental du tourisme du Gers		3 boulevard Roquelaure – BP 50106 – 32002 AUCH		
Communauté d'agglomération du Grand Auch	EPCI	1 place de la Libération BP 90321 32 700 AUCH Cedex	<b>Mathilde TALBOT</b>	0562059988 <a href="mailto:mathilde.talbot@grand-auch.fr">mathilde.talbot@grand-auch.fr</a>
Communauté de Communes du Bas Armagnac	EPCI	77 rue Nationale BP 45 – 32110 NOGARO	<b>Loïc BOMBELLI</b>	<a href="mailto:l.bombelli@cc-basarmagnac.fr">l.bombelli@cc-basarmagnac.fr</a> 05 62 69 01 16 0684249961
Communauté de communes de la Ténarèze	EPCI	Quai Laboupillère 32100 CONDOM	<b>Mathilde JOSSO</b>	<a href="mailto:serviceeco@cc-tenareze.fr">serviceeco@cc-tenareze.fr</a> <a href="mailto:mathilde.josso@cc-tenareze.fr">mathilde.josso@cc-tenareze.fr</a> 0562287353
Communauté de communes d'Artagnan en Fezensac	EPCI	18 rue des Cordeliers - 32190 VIC-FEZENSAC	<b>Nathalie RATA</b>	<a href="mailto:ccommunes.dartagnan.fezensac@wanadoo.fr">ccommunes.dartagnan.fezensac@wanadoo.fr</a> 0611916057
Communauté de communes Armagnac Adour	EPCI	Route d'Aquitaine, 32 400 RISCLE	<b>Véronique SAITER</b>	<a href="mailto:vsaiter@armagnacadour.fr">vsaiter@armagnacadour.fr</a>
Communauté de Communes d'Aire sur Adour	EPCI	7 Boulevard de la Gare – 40 800 AIRE SUR L'ADOUR	<b>Jean-Pierre CASTAINGTS</b>	<a href="mailto:jp.castaingts@cdcaire.org">jp.castaingts@cdcaire.org</a> 05.58.45.45.04
Communauté de Communes Cœur d'Astarac en Gascogne	EPCI	4 avenue Jean d'Antras – 32300 MIRANDE	<b>Christelle MONNET</b>	<a href="mailto:contact@coeur-dastarac.fr">contact@coeur-dastarac.fr</a> 0562665148
Communauté de Communes d'Astarac Arros en Gascogne	EPCI	19 avenue de Gascogne – 32 730 VILLECOMTAL SUR ARROS	<b>Amélie FOURNIE</b>	<a href="mailto:dev.eco@cdcaag.fr">dev.eco@cdcaag.fr</a> 0638773132
			<b>Mélanie LE GOULVEN</b>	<a href="mailto:pole.developpement@cdcaag.fr">pole.developpement@cdcaag.fr</a> 0674843484
Communauté de Communes du Val de Gers	EPCI	Place Carnot – 32 260 SEISSAN	<b>Michel DUPONT</b>	<a href="mailto:m.dupont@cc-valdegers.fr">m.dupont@cc-valdegers.fr</a> 05 65 05 99 64
			<b>Laurence DAREES</b>	<a href="mailto:info@valdegerstourisme.com">info@valdegerstourisme.com</a> 05 62 66 12 22
Communauté de Communes du Savès	EPCI	37 avenue de Gailloue – 32 220 LOMBEZ	<b>Géraldine TERRANCLE</b>	<a href="mailto:geraldine.terrancle@ccsaves32.fr">geraldine.terrancle@ccsaves32.fr</a>
			<b>Jean-Michel DELACHOUX</b>	<a href="mailto:jean-marc.delachoux@wanadoo.fr">jean-marc.delachoux@wanadoo.fr</a>
Communauté de Communes de la Gascogne Toulousaine	EPCI	ZA Pont-Peyrin – Rue Louis Aygobère – 32 600 L'ISLE JOURDAIN	<b>Julien LERAY</b>	<a href="mailto:julien.leray@ccgascognetoulousaine.com">julien.leray@ccgascognetoulousaine.com</a> 05 62 07 71 16
Communauté de Communes des Bastides de Lomagne	EPCI	ZA Route d'Auch, 32 100 MAUVEZIN	<b>Fanny STALENQ</b>	05 36 03 20 54 <a href="mailto:economie@ccbl32.fr">economie@ccbl32.fr</a>

RF Préfecture de AUCH
Contrôle de légalité Date de réception de l'AR: 16/10/2020 032-243200607-20201012-DE_2020_045-DE

République française

Département du Gers

## CTÉ DE CNE VIC FEZENSAC

Séance du 12 octobre 2020

Membres en exercice :

Date de la convocation: 06/10/2020

45

*L'an deux mille vingt et le douze octobre l'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie sous la présidence de Madame Barbara NETO*

Présents : 42

AU VILLAGE CASTILLON DEBATS

Votants: 42

Pour: 39

Contre: 0

Abstentions: 3

**Présents :** Véronique COELHO, Jean-Pierre DOAT, Daniel DARROUX, Gérard MIMALÉ, Philippe DUCES, Hubert RAFFIN, Jean Claude THEULÉ, Michel SAINT ANDRIEUX, Philippe CAHUZAC, Véronique THIEUX LOUIT, Sandrine BROSSARD, Jean-François DAUGÉ, Philippe CANTAN, William VILLENEUVE, Brigitte SERRALTA, Guy FAVAREL, Nadine ARQUE, Benoît DESENLIS, Pierrette MENAL, Isabelle CAILLAVET, Bernard LASPORTES, Philippe ANDRIEU, Robert PACHÉ, Barbara NETO, Robert CAMAZZOLA, Véronique BRANA, Andrew CAVALIERE, Caroline CUEILLENS, Victor JAFFRES, Lara KLUCZYNSKI, Axel CAUQUIL, Gisèle FAUCHÉ, Gilles GUICHARD, Chantal GOULU-MARTINAT, Anthony CHAULET, Christine BRAZZALOTTO, Laurent GEYRES, Vanessa COUDERC, Béatrice NARRAN, Jean-Jacques OSPITAL, Robert FRAIRET, Corinne LAPLANE-SOTUM

**Représentés:**

**Excusés:** Pierre LABRIFFE, Daniel PERES, Jean-Claude BOURGUIGNON

**Absents:**

**Secrétaire de séance:** Isabelle CAILLAVET

### Objet: MSP du FEZENSAC : PROPOSITION D'UN TARIF JOURNALIER DE L'OCCUPATION D'UN LOYER - DE\_2020\_043

Madame la Présidente indique que lors de la réunion de la commission MSP et des représentants de la SISA a été évoquée la possibilité de louer un bureau à la journée à des spécialistes ou chirurgiens qui pourraient tenir des consultations au plus près de la patientèle. Un tarif de 15 € est proposé. Le planning d'occupation du bureau concerné serait géré par la SISA et transmis à la Communauté de Communes pour facturation.

Après en avoir délibéré,

Le conseil communautaire par :

POUR : 39 CONTRE : 0

Monsieur Anthony CHAULET et Mesdames Chantal GOULU-MARTINAT, Caroline CUEILLENS ne prennent pas part au vote

**RETIENT** le tarif journalier de 15 € pour l'occupation d'un loyer.

Fait et délibéré, les jours, mois et an que susdits.

Ont signé au registre tous les membres présents.

Publié le 16/10/2020

Transmis à la Préfecture le 16/10/2020

Préfecture de AUCH
Contrôle de légalité
Date de réception de l'AR: 16/10/2020
032 243200607 20201012 DE 2020 043 DE



République française

Département du Gers

## CTÉ DE CNE VIC FEZENSAC

Séance du 12 octobre 2020

Membres en exercice :  
45

Date de la convocation: 06/10/20

L'an deux mille vingt et le douze octobre l'assemblée régulièrement  
convoquée, s'est réunie sous la présidence de Madame Barbara NETO  
AU VILLAGE CASTILLON DEBATS

Présents : 37

**Présents :** Véronique COELHO, Jean-Pierre DOAT, Daniel  
DARROUX, Gérard MIMALÉ, Philippe DUCES, Hubert RAFFIN, Jean  
Claude THEULÉ, Michel SAINT ANDRIEUX, Philippe CAHUZAC,  
Véronique THIEUX LOUIT, Sandrine BROSSARD, Jean-François  
DAUGÉ, Philippe CANTAN, William VILLENEUVE, Brigitte SERRALTA,  
Guy FAVAREL, Nadine ARQUE, Benoît DESENLIS, Pierrette MENAL,  
Isabelle CAILLAVET, Bernard LASPORTES, Philippe ANDRIEU,  
Robert PACHÉ, Barbara NETO, Robert CAMAZZOLA, Véronique  
BRANA, Andrew CAVALIERE, Caroline CUEILLEN, Victor JAFFRES,  
Gisèle FAUCHÉ, Gilles GUICHARD, Anthony CHAULET, Christine  
BRAZZALOTTO, Béatrice NARRAN, Jean-Jacques OSPITAL, Robert  
FRAIRET, Corinne LAPLANE-SOTUM

Votants: 42

Pour: 42

Contre: 0

Abstentions: 0

**Représentés:** Lara KLUCZYNSKI par Barbara NETO, Axel CAUQUIL  
par Andrew CAVALIERE, Chantal GOULU-MARTINAT par Caroline  
CUEILLEN, Laurent GEYRES par Robert CAMAZZOLA, Vanessa  
COUDERC par Gisèle FAUCHÉ

**Excusés:** Pierre LABRIFFE, Daniel PERES, Jean-Claude  
BOURGUIGNON

**Absents:**

**Secrétaire de séance:** Isabelle CAILLAVET

### Objet: SALLE DE DANSE : Rappel du projet et lancement des travaux - DE\_2020\_044

Madame la Présidente indique la réhabilitation et mise aux normes de la Salle de Danse doit être menée à son terme. La phase d'études est terminée et Monsieur CHAMBON reste mandaté pour la préparation et l'exécution des marchés correspondants. Le PETR d'Armagnac reprend l'instruction de ce dossier auprès des services de la Région afin de déposer des demandes de financement.

Madame la Présidente a obtenu des services de l'Etat une prorogation du délai de commencement d'exécution des travaux pour lesquels une subvention au titre de la Dotation d'équipement des territoires ruraux (DETR) d'un montant de 26 004.65 € avait été allouée en 2018.

Il est possible que le plan de financement soit revu, pour mémoire le montant total TTC de cette réhabilitation s'élevait à 74 298 €.

Madame la Présidente souhaite être autorisée à lancer une consultation et toutes les démarches afférentes au projet.

Après en avoir délibéré,  
Le conseil communautaire, à l'unanimité

Contrôle de légalité

Date de réception de l'AR: 16/10/2020

032-243200607-20201012 DE\_2020\_044-DE

République française

Département du Gers

## CTÉ DE CNE VIC FEZENSAC

Séance du 12 octobre 2020

Membres en exercice :

45

Date de la convocation: 06/10/20

*L'an deux mille vingt et le douze octobre l'assemblée régulièrement  
convoquée, s'est réunie sous la présidence de Madame Barbara NETO  
AU VILLAGE CASTILLON DEBATS*

Présents : 37

Votants: 42

Pour: 42

Contre: 0

Abstentions: 0

**Présents :** Véronique COELHO, Jean-Pierre DOAT, Daniel DARROUX, Gérard MIMALÉ, Philippe DUCES, Hubert RAFFIN, Jean Claude THEULÉ, Michel SAINT ANDRIEUX, Philippe CAHUZAC, Véronique THIEUX LOUIT, Sandrine BROSSARD, Jean-François DAUGÉ, Philippe CANTAN, William VILLENEUVE, Brigitte SERRALTA, Guy FAVAREL, Nadine ARQUE, Benoît DESENLIS, Pierrette MENAL, Isabelle CAILLAVET, Bernard LASPORTES, Philippe ANDRIEU, Robert PACHÉ, Barbara NETO, Robert CAMAZZOLA, Véronique BRANA, Andrew CAVALIERE, Caroline CUEILLENS, Victor JAFFRES, Gisèle FAUCHÉ, Gilles GUICHARD, Anthony CHAULET, Christine BRAZZALOTTO, Béatrice NARRAN, Jean-Jacques OSPITAL, Robert FRAIRET, Corinne LAPLANE-SOTUM

**Représentés:** Lara KLUCZYNSKI par Barbara NETO, Axel CAUQUIL par Andrew CAVALIERE, Chantal GOULU-MARTINAT par Caroline CUEILLENS, Laurent GEYRES par Robert CAMAZZOLA, Vanessa COUDERC par Gisèle FAUCHÉ

**Excusés:** Pierre LABRIFFE, Daniel PERES, Jean-Claude BOURGUIGNON

**Absents:**

**Secrétaire de séance:** Isabelle CAILLAVET

### Objet: SICTOM : RETRAIT DE DELIBERATION TEOM 2020 - DE\_2020\_046

Madame la Présidente indique que la Préfecture demande le retrait de la délibération du 27 juillet 2020 concernant le vote des taux TEOM 2020, au motif qu'elle a été prise hors délai.

Les taux de l'année précédente s'appliquent.

Après en avoir délibéré,

Le conseil communautaire, à l'unanimité

RETIRE ladite délibération.

Fait et délibéré les jours, mois et an que susdits.

Ont signé au registre tous les membres présents.

Publié le 13/10/2020

La Présidente

Transmis à la Préfecture le 13/10/2020

Barbara NETO

RF Préfecture de AUCH
Contrôle de légalité Date de réception de l'AR: 16/10/2020 032 243200607 20201012 DE 2020 046 DE

